



Domage matériel automobile auteur inconnu

Par **sagot**, le **15/10/2008** à **23:47**

Sur une portion d'autoroute, de nuit, un camion a perdu une roue (ou une roue s'est détachée d'un véhicule de chantier transporté ?) et ne l'a pas signalé. Alertée (par qui ?), la sté d'autoroute a indiqué sur un panneau lumineux qu'il convenait de se positionner sur la file de gauche (portion à 3 voies). J'ai observé cette prescription et, malheureusement, l'obstacle (la bande de roulement du pneu) a percuté la calandre avant de mon mon véhicule, et j'ai donc roulé sur cet obstacle. La calandre de mon véhicule a été endommagée de façon importante. 7 automobilistes ont aussi été accidentés. Mon assureur m'indique que je n'aurai pas de malus, et que les frais de réparations seront remboursés sauf une franchise de 530 € (je suis assuré tous risques). C'est injuste : puis-je me retourner contre les responsables de l'autoroute pour que cette franchise me soit remboursée ou puis-je saisir le Fonds de garantie automobile ? Les patrouilleurs de l'autoroute, ainsi que les CRS -qui ont fait un constat écrit- étaient sur la bande d'arrêt d'urgence avec les 5 véhicules percutés (j'étais le 6e, suivi par un septième)... Etant artisan-taxi, mes déplacements continuels m'exposent plus que beaucoup d'autres automobilistes (mais mes frais d'assurance sont proportionnels à ces risques) et le fait de me faire payer une franchise, lorsque l'auteur d'un accident est inconnu, et que je ne suis pas responsable, car ayant observé les directives de la Sté d'autoroute, heurte ma raison. J'aurais d'ailleurs pu être gravement blessé, voire tué si la trajectoire du "pneu fou" avait été plus haute ! Merci à ceux qui peuvent répondre à mon interrogation rapidement car il existe des délais pour les recours. Je ne peux pas aller en justice pour la somme qui reste à ma charge, car les frais de défense dépasseraient sans doute cette somme.